

Anne Hidalgo lance l'Acte II de la reconquête des berges de la Seine

Anne Hidalgo a lancé mardi, lors d'une conférence de presse à l'Hôtel de Ville, le processus de concertation des Parisiens et des habitants de la métropole pour un aménagement des berges de la Seine rive droite. Deux scénarios sont proposés aux habitants, qui permettraient une continuité piétonne de la place de la Bastille à la Tour Eiffel.

La piétonisation de la rive gauche de la Seine, mise en œuvre depuis l'été 2013 du Pont Royal au Pont de l'Alma, est un succès reconnu de tous. Avec plus de 4 millions de visiteurs accueillis en seulement dix-huit mois, ces berges sont devenues un élément majeur de l'attractivité, du rayonnement et de l'identité de Paris.

A cette fréquentation exceptionnelle, s'ajoute un bilan très positif en matière de qualité de vie, d'écologie et de circulation : une diminution en moyenne de 15% du dioxyde d'azote (NO₂) sur le site, un développement rapide de la biodiversité notamment sur l'archipel de jardins flottants, et des reports de circulation maîtrisés. Le rapport d'impact acoustique, publié en mars dernier par Bruitparif, souligne également une forte diminution – de jour comme de nuit – des niveaux de bruit au niveau du quai, de 10 dB en moyenne.

Pour une liaison douce de la Bastille à la Tour Eiffel

Ce bilan très favorable a conforté la volonté d'Anne Hidalgo d'engager l'Acte II de la reconquête des berges de la Seine, en aménageant une partie de la rive droite. A l'été 2014, la Ville a commencé à étudier les tronçons qui pourraient être concernés, en lien avec la Préfecture de Police.

Mardi, Anne Hidalgo a dévoilé deux scénarios de piétonisation des quais bas de la rive droite, qui sont à présent soumis à l'avis des habitants. Le premier porte sur un linéaire de 3,3km du tunnel des Tuileries jusqu'au port de l'Arsenal, le second se concentre sur un périmètre plus réduit, de la place du Châtelet au Pont de Sully.

Ces projets, soumis à la concertation, viseront à relier la place de la Bastille à la Tour Eiffel. Le réaménagement de la place de la Bastille, qui ne figure pas à ce stade dans le périmètre, sera pensé de façon à s'articuler étroitement avec cette piétonisation des quais.

Une approche partagée à l'échelle de la métropole

La concertation préalable débutera en juin 2015 et durera tout l'été. Elle s'appuiera notamment sur des études de circulation, réalisées en lien étroit avec les services de l'Etat, dont la Préfecture de Police et son expertise en la matière. Elle sera ouverte à tous, à l'échelle de la Métropole, afin de s'attacher aux conséquences du projet non seulement pour les Parisiens mais aussi pour les habitants des communes voisines. La Ville de Paris vient d'adresser un courrier en ce sens aux Maires des collectivités concernées. Les acteurs institutionnels impliqués seront eux aussi saisis : Ports de Paris, Voies Navigables de France, STIF, Chambre de Commerce et de l'Industrie, etc.

« Cette approche partagée entre les collectivités, l'Etat et les habitants, et cette méthode transparente sur le sujet des impacts en matière de circulation, permettront de modéliser et d'anticiper de manière extrêmement fiable les futures conditions de circulation », a ainsi souligné Anne Hidalgo, en annonçant la tenue d'une grande réunion publique dans chacun des quatre arrondissements concernés et d'une autre dédiée à la concertation métropolitaine.

Des outils de concertation physique et numérique

La Ville tiendra aussi une exposition à l'espace « Paris Rendez-vous », le concept-store de l'Hôtel de Ville, accompagnée d'un registre destiné à recevoir les contributions et les remarques du public. Cette exposition deviendra ensuite itinérante, sur les berges rive gauche puis sur Paris-Plages. Un « point concertation » sera par ailleurs installé dans les mairies des 1^{er}, 4^e, 7^e et 12^e arrondissements. Enfin, une marche exploratoire permettra à chacun de découvrir le potentiel de cette piétonisation.

« A cette concertation physique, s'ajoutera une concertation numérique », précise Christophe Nadjovski, adjoint à la Maire en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public. « Les citoyens pourront soumettre leurs propositions sur la plateforme de participation www.idee.paris, chaque contribution pourra être débattue et enrichie », détaille l'édile.

Vers une mise en œuvre dès 2016

En plus de contribuer à la définition du tronçon concerné, les citoyens seront invités à proposer leurs idées d'équipements, d'activités et de végétalisation. Au-delà des loisirs, de la culture et des sports, la Ville souhaite recueillir des idées d'activités économiques qui verraient le jour sur ces espaces libérés mais également sur le fleuve. Une condition indispensable, comme pour la rive gauche : la réversibilité des installations, en cas de crue ou de réouverture nécessaire à la circulation. Le projet sera arrêté à l'automne, pour une mise en œuvre dès 2016.

Contact presse : Matthieu Lamarre / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61